

LA GROSSOPHOBIE

MARIELLE TOULZE & ARNAUD ALESSANDRIN

ELEMENTS PREALABLES

- ▶ Etre discriminé et avoir le sentiment de l'avoir été
- ▶ La mesure de la grossophobie necessite-t-elle la mesure de l'IMC ? (Thibaut de St Pol, 2007)
- ▶ « Obeses » ou « gros.ses » ? (Toulze, 2018)
- ▶ Suffit-il de dire « les personnes grosses » ? (Alessandrin et Toulze, 2019 –à paraître)

Références

Saint Pol de T, « Comment mesurer la corpulence et le poids idéal ? Histoire, intérêts et limites de l'indice de masse corporelle », *Notes & Documents*, 2007-01, Sciences Po – CNRS.

Toulze M, « Représentations de l'obésité et corps de l'obèse », in *Parcours de santé / Parcours de genre* (Meidani A, Alessandrin A dir.), 2018, PUM : 151-166.

HISTOIRE DE LA « GROSSOPHOBIE »

1969 : Création de la NAAFA (National Association to Advance Fat Acceptance)

Sit-in / Die-in Fat-in !

« weightism » « fat phobia », « weight stigma » « fat / body shaming »

1994 : Création de « Allegro Fortissimo » par Anne Zamberlan

Importation du terme « grossophobie »

Références :

Debra Gimlin, « NAAFA : Attempting to Neutralize the Stigma of the Hugely Obse Body », dans Erich Goode, D. Angus Vail, *Extreme Deviance*, SAGE Publications Inc., 2007, 264 p

Anne Zamberlan, *Coup de gueule contre la grossophobie : je suis grosse et alors ?* Ramsay, 1994

Anne-Charlotte Husson, « Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes : l'exemple de grossophobie et cissexisme », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 18 | 2017

Feminisme et fat-activism

2016 : Création de gras politique

- Déstigmatisation
- Dépathologisation
- Démédicalisation ?

REFERENCES :

Susie ORBACH, *Le poids un enjeu féministe*, Marabout, 2017

Gabrielle DEYDIER, *On ne naît pas grosse*, Goutte d'Or, 2017

Daria MARX, Eva PEREZ-BELLO, *Gros n'est pas un gros mot*, Libro, 2018

Roxanne GAY, *Hunger, une histoire de mon corps*, Denoel, 2019

Rebecca M. Puhl et Chelsea A. Heuer, « Obesity Stigma: Important Considerations for Public Health », *American Journal of Public Health*, vol. 100 (6), 1019-1028, 2010

DESTIGMATISER

LE CORPS NON EDUQUE – dimension éducative

LE CORPS SANS VOLONTE – dimension individuelle

LE CORPS DU DEGOUT – dimension culturelle

DEPATHOLOGISER

LES REVERS DE LA PSYCHO-PATHOLOGISATION

LA PATHOLOGIE TOTALE : tout se lit au travers de l'obésité

LA PATHOLOGIE UNIQUE : tout s'y réduit

Dissiper le sentiment de discrimination coupable

DEMEDICALISER ?

DU COTE DES REPRESENTATIONS COLLECTIVES : les ambivalences du statut du « malade » - reconnaissance et stigmatisation

DU COTE DES NARRATIONS INDIVIDUELLES : honte, bifurcations biographiques et récits numériques

DU COTE DES PARCOURS DE SANTE ? Ambivalences des résultats chirurgicaux et marchés des soins

DU COTE DE LA PRISE EN CHARGE : chronicité, prise en charge et inégalités

OBESITE ET SUPER-OBESITE

QUE DIT LE DROIT ?

La loi ne précise pas les contours de l'apparence physique mais on peut la définir comme l'ensemble des caractéristiques physiques et des attributs propres à une personne.

Une distinction peut être faite entre les **caractéristiques inaltérables**, c'est-à dire que rien ne peut changer, telles que la couleur de la peau ou les traits du visage et les **caractéristiques modifiables** telles que les piercings, les tatouages ou la tenue vestimentaire

« La grande majorité des demandeurs d'emploi, pensent que leur apparence physique a une influence sur le recruteur et que le fait d'avoir une corpulence ou un style vestimentaire qui n'entre pas dans les normes de l'entreprise qui recrute, constitue un inconvénient pour être embauché ».

QUE DIT LA LOI ?

Le salarié ou le candidat à l'embauche n'a en effet pas à répondre aux critères de mensurations définies par l'employeur dès lors que le poids du salarié n'est pas un impératif pour le bon fonctionnement de l'entreprise

Un licenciement pourra alors par exemple être **annulé** et la / la salarié.e obtenir une **réintégration** dans l'entreprise.

Cependant, il peut être difficile, après avoir fait l'objet d'une telle humiliation, de retourner travailler pour le même employeur. Il est alors possible de **choisir de ne pas être réintégré** et percevoir :

- une indemnité égale au moins aux 6 derniers mois de salaire ;
- une indemnité légale ou conventionnelle de licenciement ;
- une indemnité réparant le préjudice subi du fait de la discrimination.

Définition discrimination

- ▶ *Pour l'Article 225 - 1 Code Pénal Constitue une discrimination, toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique (...)*
» Cette loi nationale fixe vingt critères de discrimination, et 5 domaines où toutes formes d'inégalités de traitement est prohibé : L'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services publics ou privés, et l'accès aux soins et aux services sociaux. Sanction : 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.

DISCRIMINATIONS

- ▶ Selon le HCI (haut conseil de l'intégration) la discrimination est: "toute action conduisant -a une situation de départ identique- a un traitement défavorable" et rajoute "qu'une intention discriminante soit a l'origine ou non de cette action".
- ▶ L'injure publique est punissable par une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 € (non publique 38 €)
- ▶ La discrimination est punissable par une amende pouvant aller jusqu'à 45.000 € et 3 ans d'emprisonnement

La grossophobie

- ▶ La grossophobie est l'ensemble des discriminations subies par les personnes grosses. Elle s'exprime dans toutes les sphères de la vie des gros-ses : dans la sphère familiale, dans les relations privées, dans la discrimination à l'embauche, sur le lieu de travail, à l'école, dans l'accès aux soins médicaux, dans la prise en charge de santé, dans l'espace public, dans les transports... La discrimination grossophobe impacte directement les vies, les carrières, l'éducation et la santé des personnes grosses qui n'ont pas accès aux mêmes opportunités que les personnes jugées au poids normé. 33% des chômeurs et des chômeuses déclarent avoir souffert de discrimination à l'embauche sur des critères grossophobes, alors qu'une étude anglaise de 2016 prouve que les femmes obèses se voient proposer des salaires inférieurs à des personnes au poids normé.
- ▶ En France, 15,3% de la population est concernée par l'obésité et la courbe ne cesse de grimper : en 2030 cette proportion pourrait atteindre 21% d'après l'OCDE.

Dans l'espace public

- ▶ **un espace public excluant** : transport public non adapté, absence de banc. on a beaucoup parlé des vertus de la mobilité tant pour l'écologie, le climat social de la ville, l'économie urbaine, la santé et le bien-être. Mais qu'en est-il du droit à l'immobilité ? à s'asseoir tout simplement ? à pouvoir se poser sans devoir payer (café, vip sncf, easyjet) ?

GROSSOPHIE ET ESPACE PUBLIC (Dagorn et Alessandrin, 2018)

- ▶ Nous avons également demandé à ces mêmes femmes (soit 260), combien, parmi elles, restreignaient leurs modes et lieux de déplacement au cours des 12 derniers mois. **En moyenne sur nos enquêtes, entre 43 et 55% des répondantes disent avoir évité des lieux de peur du, des sexisme.s. Concernant les femmes vue comme grosses, ce chiffre monte jusqu'à 68%.** Les moqueries, regards insistants, jugeants, méprisants, les signes de dégoût etc. amputent les déplacements. La question de l'accessibilité et des mobiliers urbains n'est jamais loin. Les mobilités sont souvent faites pour les femmes minces, qui entrent dans les sièges étroits des bus, qui peuvent se tenir en position debout de longues minutes en attendant le bus etc... Cette citoyenneté spatiale et urbaine meurtrie est particulièrement vraie pour les femmes grosses qui, de surcroit, supportent comme l'ensemble des femmes, un partage des tâches familiales inégalitaire.

QUELQUES ENQUETES : GROSSOPHIE ET ESPACE PUBLIC (Dagorn et Alessandrin, 2018)

- ▶ Au total, parmi celles qui déclarent avoir été discriminées du fait de leur apparence, **65% disent l'avoir été plus de 5 fois au cours des 12 derniers mois, là où « seulement » 30% des répondantes en moyenne, dans nos enquêtes, déclarent cette fréquence de harcèlement.** Contrairement à la moyenne sur l'ensemble des enquêtes, les femmes harcelées sur ces critères ont un âge moyen plus élevé, et une dispersion des âges plus grande : la grossophobie, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, semble donc toucher toutes les femmes jugées grosses ou en surpoids aux yeux des passants.

LA GROSSOPHOBIE EN CHIFFRES : suite

72 % des personnes obèses ou en surpoids s rapportent que les membres de la famille étaient la source la plus fréquente de préjugés à l'égard de leur poids

69% des femmes obèses ou en surpoids disent avoir subi des regards jugeants de la part de medecins

63% des enfants au collège disent avoir subi ou entendu des remarques sur leur poids ou celui de leurs camarades

Références

- Puhl, R. Stigmatisation de l'obésité : causes, effets et quelques solutions pratiques, Diabetes Voices, 2009; 54 (1): 25-28.
- Puhl, RM., King, KM. Weight discrimination and bullying, Best Practice & Research Clinical Endocrinology & Metabolism, 2013; 27: 117-127.

Un dernier indicateur...

Tableau numéro 1 : apparition du terme « grossophobie » dans les titres et les mots clés des reportages télévisée

2018	2019	Au 11/2020
6	24	36

- 1- Evenementalisation (récits individus et/ou de présentateurs/trices)
- 2- Politisation (discours associatifs)
- 3- Maronniers médiatiques (discours médicaux)

Obésité Vs surpoids ou gros.ses

- ▶ L'obésité est un terme médical, il est donc inapproprié de désigner une personne comme obèse dans le langage commun. Selon l'OMS, l'obésité correspond à un indice IMC (masse corporelle) supérieur à 30. C'est une maladie chronique et multifactorielle, c'est à dire environnementale, métabolique, culturelle, éducative, psychologique, etc. longtemps, on a pointé du doigt les mauvaises habitudes alimentaires et la cuisine industriel, style fast food. Mais il semblerait que la pollution ainsi que les pesticides jouent également un rôle majeur dans la croissance de l'obésité. une étude faites sur des souris parue récemment montre un impact direct de la combinaison des 8 pesticides les plus utilisés dans les pays industriels sur le développement de l'obésité et du diabète.

Dans le domaine médicale

- ▶ **Dans le domaine médical** : tout est toujours de la faute du surpoids et de l'obésité ! vous ne tombez pas enceinte ? c'est parce que vous êtes grosses ! vous avez du mal à dormir, c'est parce que vous êtes grosses ! gynécologue, dentiste, dermatologue qui vous demande votre poids et si vous comptez maigrir alors que cela n'a rien à voir avec l'examen ou la pathologie traitée. Conséquence ? les personnes en surpoids retardent leur demande de rdv médical et ne s'y rendent qu'une fois la pathologie vraiment avancée (rendant encore plus difficile la prise en charge).
- ▶ Dans le milieu médical ,on constate une certaine grossophobie des soignants, tendant au minimum à culpabiliser les « corps gros » et pouvant conduire les personnes à éviter de consulter...

POIDS - SANTE

Parfois, la condition pondérale n'est pas jugée comme discriminante. Ainsi il a été jugé que l'aptitude à occuper un poste peut dépendre de facteurs d'ordre physique parmi lesquels il est concevable que figure le poids. La **clause imposant un certain poids limite dit "poids santé"** à une ancienne obèse animatrice d'un groupe de personnes prises en charge pour perdre du poids est **licite** au regard de l'emploi occupé et de la nécessité d'être un exemple de l'état à atteindre et la preuve qu'il peut être atteint.

=> Idem pour des mannequins

Grossophobie et représentations

- ▶ La grossophobie, se traduit par des enjeux de représentations. Des représentations sont intériorisées dans l'imaginaire collectif. La personne grosse serait une personne molle, sans volonté, un glouton asocial, sale (dégout) et bête. Malheureusement une partie des études menées par l'INED renforce cette représentation. Le rapport Obepi notamment réalisé chaque année sur le surpoids et l'obésité en France indique que ce sont avant tout les classes les plus pauvres et les moins éduquées qui seraient concernées. Une conclusion un peu hâtive pourrait mettre en lien ces CSP avec l'augmentation du surpoids et de l'obésité. Or la croissance de l'obésité chez les CSP plus élevée est tout de même de 8% ! dans mon travail de recherche, j'ai cherché à montrer le commun de cette maladie dans les pratiques de vie, toute CSP confondues.

Grossophobie Vs genre

- ▶ on constate que l'injonction du corps idéal déjà faite aux femmes est d'autant plus prégnant chez les « corps gros », puisque la chirurgie bariatrique représente en France 45 000 interventions par an, avec une liste d'attente de 450 000 patients fin 2017. 85% des opérés sont des femmes et l'âge moyen des patients est de 38 ans. cette discrimination est clairement genrée.
- ▶ Un exemple : les journées de travail deviennent de plus en plus condensées et intense ; à cela s'ajoute la double journée pour les femmes qui, une fois la journée finit, doivent s'atteler à la prise en charge des enfants et de la maintenance du foyer familial. Cela impacte directement la disparition du temps de repas de midi. Réunion avec panier repas pour les cadres femmes seulement 10 minutes de repos la grande distribution entre midi et deux, ou encore impossibilité pour les infirmières, les aides soignantes de prendre véritablement une pause repas durant leur service.



Taille normale

Je m'occupe de ma forme
et de mes formes !



LA JOURNÉE EUROPÉENNE
DE L'OBÉSITÉ
LES 8 ET 9 JUIN 2012

POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.cnao.fr



Le point levé contre l'Obésité:
information-prévention-action



Venez en parler le 19 et 20 mai 2017 lors
des journées européennes de

l'obésité

Pour plus d'informations : www.cnao.fr



LES RENDEZ-VOUS
DU CNAO
ET DE SES ASSOCIATIVES

Le 18/19 mai 2018
**JOURNÉE EUROPÉENNE
DE L'Obésité**

Contre
L'Obésité...

OSEZ
Changer vos modes
DE VIE
Pour être au coeur de votre Santé.

Pour plus d'informations :
www.cnao.fr



Toutre reproduction et/ou modification sans autorisation sera soumise à des poursuites judiciaires - Crédits photos : Shutterstock

LES RENDEZ-VOUS
DU CNAO
ET DE SES ASSOCIATIVES

Le 17-18 mai 2019
**Journées Européennes
de L'Obésité**



**L'obésité est
une maladie**
qui se soigne...
...mais pas avec une baguette magique!

Prenez soin de vous,
faites-vous suivre par
une équipe médicale.



Ce qui compte pour nous, c'est vous !
Pour plus d'informations : www.cnao.fr



Toutre reproduction et/ou modification sans autorisation sera soumise à des poursuites judiciaires - Crédits photos : Shutterstock

LES RENDEZ-VOUS
DU CNAO
ET DE SES ASSOCIATIONS

Les 17-18 mai 2019
Journées Européennes
De L'Obésité



L'obésité est
une **MALADIE**
qui se soigne...
...mais pas avec une baguette magique!

Prenez soin de vous,
faites-vous suivre par
une équipe médicale.

Toute reproduction et/ou modification sans autorisation sera soumise à des poursuites judiciaires - Crédit photos : Shutterstock



Ce qui compte pour nous, c'est vous !
Pour plus d'informations : www.cnao.fr



Mais aussi la nouvelle
émission de Karine
Lemarchand « Opération
Renaissance » le 11 janvier
2021

10 Spécialistes du surpoids



Pr D. Nocca



Dr J. Loriau



Dr T. Schmitt



Dr P. Levan



Dr R. Allouche



J. Cadoret



Dr S. Clerget



M. Delozé

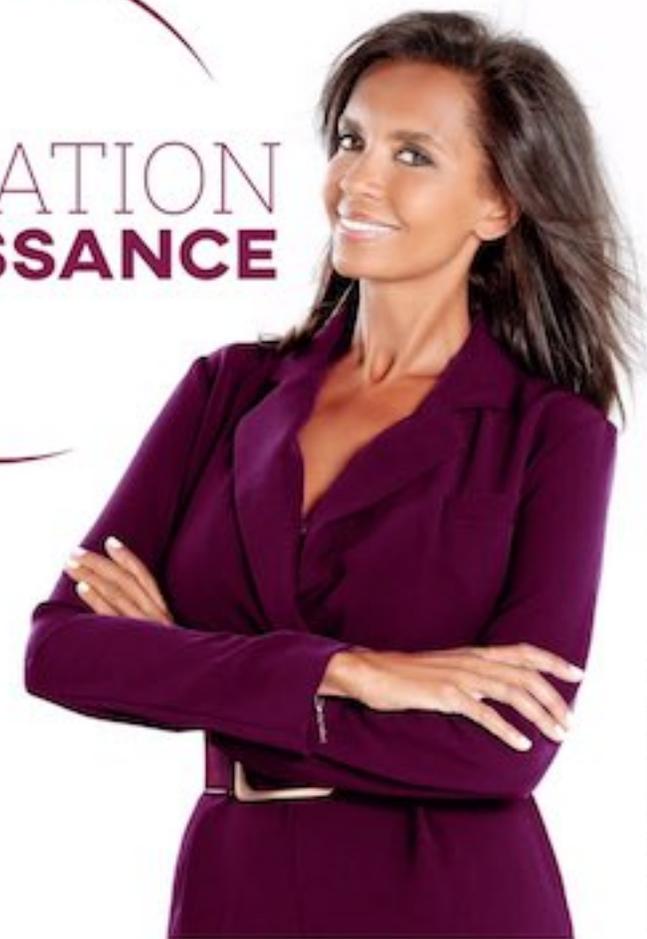


R. Asloun



C. Cordula

OPÉRATION
RENAISSANCE



Préconisations

- ▶ Des formations en milieu scolaires et professionnelles
- ▶ Des campagnes de sensibilisations
- ▶ Des prises en charge et du mobilier urbain adaptés
- ▶ Un renforcement ou une meilleure application du cadre de loi
- ▶ Des associations plus indépendantes...
- ▶ Des ETP à développer dans le milieu de la santé

Pour aller plus loin

- ▶ Marielle Toulze : « Représentation de l'obésité et corps de l'obèse » in *Parcours de santé, Parcours de genre* (Meidani et Alessandrin dir.), PUM, pp : 151-156

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02367320>

- ▶ Alessandrin, Arnaud, et Marielle Toulze. « Minorités sexuelles et rapport au corps : une recherche quantitative », *Santé Publique*, vol. vol. 31, no. 5, 2019, pp. 657-661.

<https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2019-5-page-657.htm>